

3.00 crédits


30.0 h

Q2


Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	De Rey Sébastien ; Troch Kenny ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Une connaissance de base de la langue usuelle est indispensable.
Thèmes abordés	Entre autres le droit constitutionnel, le droit pénal, le droit des obligations, le droit des contrats, le droit de la responsabilité, le droit des biens et le droit européen.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Connaître/ comprendre</p> <p>Connaître et comprendre le rôle de la norme, les principes gouvernant son élaboration et son application, les étapes essentielles de l'évolution du droit, le contenu des principales règles du droit positif belge, l'impact sur celui-ci des normes européennes et internationales et les traits essentiels de certains systèmes étrangers.</p> <p>1 1.1. Maîtriser la langue du droit, c'est-à-dire le vocabulaire juridique, les concepts et les institutions du droit, les principes et méthodes gouvernant son élaboration, sa hiérarchisation, son interprétation, son application, son contrôle et son abrogation.</p> <p>1.8. Rechercher, lire et comprendre des documents juridiques écrits en néerlandais et en anglais ou en allemand.</p> <p>1.9. Être capable de suivre un cours universitaire en néerlandais et en anglais ou en allemand.</p> <p>Appliquer</p> <p>2 Appliquer le droit, c'est-à-dire passer de l'abstraction de la norme aux faits concrets et inversement et donc pouvoir apporter des solutions argumentées à un problème juridique diagnostiqué de manière autonome.</p> <p>2.3. Être capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits concrets, et inversement.</p> <p>Communiquer</p> <p>3 Communiquer de manière claire, précise et structurée le fruit d'une recherche et le résultat d'une analyse juridiques, dans le respect le plus absolu des règles gouvernant la production scientifique.</p> <p>3.2. Développer, oralement et par écrit, une synthèse structurée d'une idée, d'une institution, d'une règle, d'une analyse, d'une thèse, d'une controverse juridique et pouvoir étayer son sujet d'illustrations pertinentes.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'évaluation prend la forme d'un examen écrit (à moins que ne soient inscrits à l'examen qu'un très petit nombre d'étudiants; dans ce cas, il pourrait être oral). On ne peut rien apporter à l'examen.
Bibliographie	Un dictionnaire juridique (<i>Valks Juridisch Woordenboek</i> , Anvers, Intersentia). Des documents complémentaires, des Powerpoints et des exercices fournis aux étudiants.
Autres infos	Dispositif - Il s'agit d'un cours pratique articulé sur des exercices écrits. Un manuel est à la disposition des étudiants (voy. ci-dessus), complété par des Powerpoints et des documents complémentaires. Ils présentent une série de sujets regroupés par thème. Pour faciliter l'apprentissage personnel, en particulier du vocabulaire conceptuel, les exposés sont assortis d'explications de texte, voire de contexte et parfois de grammaire. Ils sont complétés par des exercices discutés et corrigés au cours. Ce manuel forme la base du cours avec des documents complémentaires et des exercices fournis aux étudiants.

Faculté ou entité en charge:	BUDR
------------------------------	------

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROI1BA	3		
Mineure en droit (ouverture)	MINODROI	5		